

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 02/02/2023
Date d'affichage : 14/03/2022

L'an **deux mil vingt trois, le neuf mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Aurélie

BLONDEL.

Étaient absents non excusés : Mme Sandrine HUSSON.

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 01 avril 2023

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

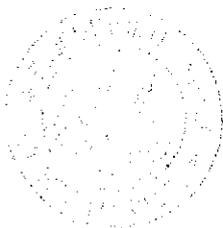
Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,



		Effectif titulaire temps complet	Effectif titulaire temps non complet	ETP	Poste vacant
Filière Administrative					
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	0	2	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	1	0
	Adjoint administratif	0	0	0	1 TC
Total filière administrative		3	0	3	1 TC
Filière Technique					
Catégorie C	Agent de maîtrise	1	0	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe	5	3 TNC : 20/35ème 19,17/35ème 19,17/35ème	6.65	1 TC
	Adjoint technique territorial	3	2 TNC : 7,06/35ème 5/35ème	3.34	5 TC 1 TNC 19,17/35ème
Total filière technique		9	5	10.99	6 TC /1TNC 19,17/35ème
Filière culturelle					
Catégorie C	Adjoint du patrimoine	1	0	1	0
Total filière culturelle		1	0	1	0
TOTAL		13	5	14.99	7 TC/1 TNC

Après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 voix Pour),

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er avril 2023.
2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 14/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

